

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**23 MAI 2022**

L'an deux mil vingt deux, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Ville de FAMECK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Michel LIEBGOTT, Maire, suivant convocation envoyée le 13 mai 2022.

**Étaient présents** : Michel LIEBGOTT - Lucie KOCEVAR –Kheira KHAMASSI - Karima MOUMENE - Jean-Marc HEYERT - Alessandro BERNARDI - Marie-Claude NOUVIER– Djamila LIONELLO - Christian STEICHEN - Pascal EBERHART - Cindy RICKLIN - Denis RODRIGUES - Christophe WOIRHAYE - Caroline BOSTELLE - Angelo LO VERME- Gwénaëlle WARKEN - Françoise SPERANDIO - Medhi ALEM- Monique LOUIS.

**Étaient absents et avaient donné procuration** : Jérémy BARILLARO à Michel LIEBGOTT - Aïcha HATRI à Alessandro BERNARDI - Laurence SCHLUTH à Pascal EBERHART- Laurent PIERSON à Jean-Marc HEYERT- Khaled ROUAB à Lucie KOCEVAR- Elias ROCHA à Françoise SPERANDIO.

**Étaient absents** : Fulvio VALLERA - Sedat UCMAK - Rachid BENGOURANE -- Jeanine SOARES - Gautier BRACHET - Hélène DARGOS - Nuran BOURNON - Carole PETRAZOLLER.

**ORDRE DU JOUR** :

1. Développement Social Urbain – Actions Entreprises année 2021
2. Budget Principal – Décision Modificative n°1
3. Création du Comité Social Territorial
4. Tableau des emplois
5. Choix de la procédure concernant la protection sociale
6. Recrutement vacataires mise sous pli élections législatives
7. Gestion des formalités de mise en location et de confection de la liste de répartition du produit de la location de la chasse
8. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme
9. Approbation de la révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme
10. Participation financière communale pour l'accès au permis de conduire des jeunes – signatures des conventions avec les partenaires locaux
11. Subventions aux associations – Année 2022
12. Convention triennale entre la Ville et Rémelange Service – Subvention année 2022
13. Renouvellement de la Convention de Coordination entre la Police Municipale de Fameck et les forces de sécurité de l'Etat
14. Convention entre la ville de Fameck, l'association UASF-Cité Sociale et le CRAVLOR pour le prêt à titre gratuit de la salle Victor Hugo tout au long de l'année
15. Communication des Décisions
16. Divers.

Début de la séance à 18h35

Alessandro BERNARDI est nommé secrétaire de séance.

**APPROUVE** le rapport de Développement Social Urbain (DSU) pour l'année 2021.

**ADOPTE** la Décision Modificative n°1 au Budget Principal de l'exercice 2022.

**DECIDE** : La création d'un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS de Fameck ; **FIXE** le nombre des représentants du personnel titulaires au sein du CST à 5 (et en nombre égal le nombre des représentants du personnel suppléants) ; **MAINTIENT** le paritarisme en fixant le nombre des représentants de la collectivité au sein du CST commun à 5 (et en nombre égal le nombre des représentants de la collectivité suppléants) **ET AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

**DECIDE DE CREER** :

- 4 postes d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'ingénieur à temps complet.

**CHOISIT** la procédure de labellisation pour le risque santé, **CHOISIT** la procédure de convention de participation pour le risque « prévoyance », **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de consultation pour le risque « prévoyance », **ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents inhérents à la procédure de consultation pour le risque « Prévoyance ».

**AUTORISE** la signature de la convention avec la Préfecture ; **AUTORISE**, le recours à des vacataires pour effectuer la mise sous pli pour les élections législatives ; **FIXE** la rémunération à 150 euros nets par tour, **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement, **ET INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

**DECIDE** d'accorder une remise de 4 % sur les recettes à Mme Yamina MELIANI, fonctionnaire, en charge des formalités de mise en location de la chasse et de confection de la liste de répartition du produit de la location de la chasse.

**DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté, **DECIDE** d'approuver la modification n°1 dont les documents sont consultables aux Services Techniques, **AUTORISE** M. Le Maire, à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Fameck aux jours et heures d'ouverture habituels, **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Fameck durant un mois. Une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**DECIDE** d'approuver les modifications apportées au projet de PLU arrêté, **DECIDE** d'approuver la révision allégée n°1 dont les documents sont consultables aux Services Techniques, **AUTORISE** M. Le Maire, à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, **INDIQUE** que le dossier du PLU est tenu à la disposition du public en mairie de Fameck aux jours et heures d'ouverture habituels, **INDIQUE** que, conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Fameck durant un mois. Une mention en caractères apparents sera insérée dans un journal diffusé dans le département.

**AUTORISE** la signature de la convention avec les partenaires locaux dans la cadre de la participation financière communale pour l'accès au permis de conduire des jeunes.

**AUTORISE** le versement des subventions aux associations pour l'année 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention triannuelle dans le cadre du versement de la subvention 2022 à l'association Remelange Service.

**DECIDE ET AUTORISE** M. le Maire à signer le renouvellement de la convention de coordination entre la Police Municipale de Fameck et les Forces de sécurité de l'Etat.

**AUTORISE** le versement des subventions aux associations sportives pour l'année 2022.

**AUTORISE** le Maire ou son Adjoint à signer la convention d'engagement pour l'éducation à l'image et pour la diffusion du cinéma sur un point du circuit itinérant régulier.

Fin de la séance à 19h10

FAMECK, le 24 mai 2022

**Le Maire**  
**Michel LIEBGOTT**



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michel Liebgott". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.